

## Lettre des Amis n° 60

### 2 DATES A RETENIR

- Samedi 18 février, à 10 heures précises, 4e cours de Monsieur Pierre GERARD, aux Archives départementales (Ne pas oublier d'apporter les textes qui ont été distribués au cours précédent).
- Samedi 25 février, à 10 heures précises, cours de paléographie assuré par Madame Geneviève DOUILLARD, aux Archives départementales.

Association  
**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne



## COTISATIONS 1989 (dernier rappel)

La cotisation est de 100 f par an. Son montant est à adresser, à notre trésorière, Madame CAU, 69 rue Victor Ségoffin, 31400 TOULOUSE.

Les chèques doivent être **obligatoirement** libellés à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne.

## AVIS DE PUBLICATION

Notre collection "Mémoires des Pays d'Oc" vient de s'enrichir d'une nouvelle publication intitulée : "Les premiers temps d'une bastide royale : Montgeard et Nailloux".

Dans cet ouvrage, les auteurs : Claude RIVALS et Odon de SAINT-BLANQUAT analysent avec beaucoup de minutie et de précision, le contrat de paréage et la charte de coutumes de Montgeard ainsi que les problèmes de voisinage entre Montgeard et Nailloux.

Cet ouvrage est vendu 35 f. On peut se le procurer en s'adressant au secrétariat des Archives départementales.

### Rappel des publications disponibles de la série "Mémoires des Pays d'Oc"

Jean Beaubestre, Initiation à la généalogie (90 f)

Le Lauragais au fil de l'eau (25 f)

Marc Miguet, Les Fourches patibulaires de la Salade (30 f)

Jean Rousseau, Tournefeuille au XVI<sup>e</sup> siècle (35 f)

Les Bastides méridionales, Actes du stage Archives Vivantes 1986 (45 f)

A ces ouvrages il convient d'ajouter les "Petits guides pour l'amateur d'histoire locale"

1<sup>er</sup> fascicule (recueil des Lettres des Amis n° 1 à 20) 20 f

2<sup>e</sup> fascicule (recueil des Lettres des Amis n° 21 à 39) 20 f

3<sup>e</sup> fascicule (recueil des Lettres des Amis n° 40 à 50) 20 f.

Si vous êtes intéressés par ces publications vous pouvez vous les procurer au secrétariat des Archives départementales.



## AUTRES PUBLICATIONS

Viennent de paraître les ouvrages suivants :

☞ Serge André CALAMONI, Fonsorbes à travers l'histoire, 98 pages, novembre 1988.

Il s'agit d'une publication de l'Association "Savès-Patrimoine". On peut se procurer cette brochure en écrivant au siège social de l'Association 31370 Forgues ou bien au bureau et dépôt : Hôtel du Midi 31370 RIEUMES.

☞ Henri MENARD, Cloches du Volvestre et du voisinage.

Pour obtenir cet ouvrage on peut s'adresser directement à l'auteur M. Henri MENARD, 31310 MONTESQUIEU-VOLVESTRE.

☞ Paul LABAL, De la communauté à la commune (documents sur Ramonville-St-Agne à la fin du XVIIIe siècle), 62 pages, A.S.E.I. Ramonville-St-Agne. Pour se procurer l'ouvrage s'adresser à la Mairie de Ramonville-St-Agne.

☞ Luc CHARLES-DOMINIQUE, Musiques et chants de la Révolution dans le Midi toulousain, édité conjointement par le Conservatoire Occitan et le Comité Liberté Egalité Fraternité 89.

On peut obtenir cet ouvrage soit au Conservatoire Occitan, Espace St Cyprien, 1 rue Jacques Darré ou à la F.O.L., 31 rue des Amidonniers B.P. 436 - 31009 TOULOUSE CEDEX.

## TRAVAUX NON PUBLIES, Effectués par nos amis

Signalons une étude très détaillée et très précise réalisée à partir du compoix et cadastre de 1647 du consulat et tailhable de Maury, situé près de Naucelle, en Aveyron, par notre ami M. Gilbert IMBERT.

## AVIS DE RECHERCHE

1) Un de nos amis serait très reconnaissant aux personnes qui en auraient connaissance de lui signaler l'existence de toute correspondance privée, d'ordre familial, politique ou autre, émanant du général Rougé qui dirigea l'insurrection de l'an VII, en Haute-Garonne.



2) Un autre ami désirerait être informé sur les officiers du Parlement de Toulouse au début du XVII<sup>e</sup> siècle (biographie et généalogie).

Il demande s'il serait possible de lui fournir une orientation bibliographique concernant cette recherche.

Nous remercions par avance tous ceux qui seraient susceptibles d'apporter des réponses à ces 2 avis de recherche.

## LES ASSOCIATIONS AMIES

La Société toulousaine d'études médiévales (siège social : Résidence Artois, Bât. "La Gohelle", 38 rue des Sports 31200 TOULOUSE, tél. 61.57.04.91).  
Calendrier des activités prévues jusqu'en juin 1989 :

- **Mardi 21 février** : conférence "Le vrai visage du catharisme" par Mme BRENON.
- **Lundi 24 avril** : conférence "Les Vaudois" par M. DUVERNOY.
- **Mardi 20 juin** : conférence "Toulouse et le monde méditerranéen au Moyen Age" par M. Pierre GERARD.

Toutes ces conférences ont lieu à 21 heures, salle du Sénéchal, 17 rue de Rémusat à Toulouse.

## A L'OCCASION DU 800<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE MUNICIPALE DE TOULOUSE

Le vendredi 6 janvier 1189, le comte de Toulouse Raimond V abandonnait la quasi totalité des pouvoirs qu'il avait sur la ville de Toulouse.

Pour commémorer cet événement exceptionnel, le **Musée des Augustins** présente, jusqu'au 2 mars, une exposition consacrée à "**La puissance toulousaine au XI<sup>e</sup> siècle. 1108-1208**". Outre la vie politique, cette exposition évoque, par des manuscrits, des objets, des sculptures, les domaines de l'économie, de l'architecture... sans oublier tous les aspects de la vie quotidienne.

L'exposition est accompagnée d'un **ouvrage** de plus de 300 pages, catalogue mais aussi ouvrage de fond sur les comtés de Toulouse et de Tripoli au XI<sup>e</sup> siècle, et d'un **dossier pédagogique** réalisé par Monique REY-DELQUE et Christian CAU.

Sont prévus également cycle de **conférences**, **concerts** de musique médiévale ainsi que des **circuits** culturels vers Saint-Jacques de Compostelle.



## UNE STATUE TOULOUSAINE ENIGMATIQUE ET MECONNUE

Tout récemment en revenant du marché, je me suis arrêté devant la statue si familière à de nombreux toulousains et particulièrement à ceux qui habitent au croisement formé par les rues de la Concorde et A. Falguière.

Je l'ai regardée de plus près. Les bas-côtés de cette fontaine qui la supporte sont très fins et très beaux, ils représentent de magnifiques bronzes : le couvent des Augustins, le pont-neuf. Dans la pierre est gravée la chanson si chère aux Toulousains "La Toulousaine" de L. MINGAUD.

La statue elle-même en bronze représente une dame avec une très curieuse coiffe : elle symbolise la poésie romane.

Toujours par curiosité je me suis adressé à la douzaine de commerçants du quartier. Les réponses furent significatives :

six, c'est Clément Isaure

quatre, c'est une religieuse (allusion à la coiffe)

deux, c'est la fontaine aux grenouilles : allusion je suppose à ces gracieux batraciens qui entourent le bassin.

J'ai voulu en savoir plus. Je dois avouer mes premières difficultés. Toutefois j'ai trouvé sur l'ouvrage de J. Lahondès (Monuments de Toulouse) cette précision : une fontaine artistique due au legs de Monsieur Sage, bienfaiteur des Jeux-Floraux, élevée suite à un concours ouvert en 1911. Le prix fut décerné à M. Laporte Blairsy.

Deuxième difficulté : il est quasiment impossible de trouver une photo ou une image représentant cette oeuvre.

En poursuivant mes recherches, j'ai trouvé une brochure de M. Joseph Anglade à la bibliothèque municipale de Toulouse. "Statue : La Poésie Romane" qui renseigne parfaitement et lève les énigmes possibles.

Le 2 mai 1913, inauguration de la statue à la gloire de la "Poésie Romane", fondation de M. Sage et de sa mère, bienfaiteurs des Jeux-Floraux. M. Sage tint à ce que cette statue soit élevée sur cette modeste place, près de la maison où sa mère et lui-même ont vécu.

C'est aux artistes M. Laporte Blairsy et M. Guitard que l'on doit ce monument fait de gloire et d'airain.

Ils ont symbolisé la poésie romane, c'est-à-dire, la première poésie que le monde moderne ait connu depuis la disparition des civilisations antiques.

Les Troubadours l'ont honorée aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les plus connus étant Peire Vidal et Aimeric de Péguilhan. Cette langue un moment bannie, reparut dure et savoureuse grâce à l'oeuvre de Goudouli.

Voici résumé en quelques lignes ce discours d'inauguration. On doit également évoquer en quelques lignes les remerciements de M. Jean Rieux, Maire de Toulouse, qui s'incline devant cette statue en saluant les artistes et en adressant sa reconnaissance à M. Sage et sa mère.

Je tiens à signaler qu'il est très regrettable que des vandales stupides mutilent cette belle oeuvre.

C. GASPARD.



## LA REVOLUTION FRANCAISE EN DIRECT

### "L'ANNADO DE LA POOU" (1)

*"Contre-coup des événements parisiens et de plusieurs révoltes agraires ayant éclaté dans la moitié septentrionale de la France, la Grande Peur est une frayeur subite et spontanée qui se propage jusqu'aux Pyrénées dans le courant de l'été 1789. De Cahors et par Caussade la nouvelle se répand dans la vallée de l'Aveyron que des bandes de brigands ravagent villes et campagnes. Nègrelisse, Montricoux, Saint-Antonin, Caylus prennent les armes pour se défendre (31 juillet- 9 août). La Haute-Garonne est également en proie à l'inquiétude (30 juillet- 4 août). A Toulouse, la panique est d'autant plus grande que des troubles se produisent au marché des grains dont les cours sont très élevés (fin juillet). Le même affolement gagne la Gascogne toulousaine (1er-5 août). Partout surgissent milices et comités locaux, qui envoient des motions à l'Assemblée Nationale. Jusqu'au 15 août, la tension reste vive. Puis le calme revient".*

*Pierre GERARD.*

*Au hasard de nos recherches, nous avons retrouvé de très nombreux témoignages concernant la "Grande Peur", notamment sur les registres de délibérations des municipalités.*

*Ainsi à Verfeil, dès le 30 juillet (1789), les consuls réunis en séance extraordinaire signalent que "plusieurs personnes mal intentionnées menacent non seulement la ville (Toulouse) mais toute la contrée...*

*Il est à craindre que ces perturbateurs du repos public se répandent dans la campagne, principalement dans les petits lieux comme celui-ci..." (2).*

*Les Consuls du Burgaud (canton actuel de Grenade) notent que... "l'alarme arriva dans cette communauté le 3 courant (août). On dit être des brigands qui ont causé ce trouble et qu'il est de l'intérêt de la présente communauté de patrouiller pour prévenir les troubles qui pourraient arriver de jour et de nuit..." (3).*

*A St Félix de Caraman, le maire prenant la parole devant les magistrats municipaux et les notables, dénonce :*

*"... Le danger dont sont menacées les campagnes et les villes, d'une invasion de brigands ayant éprouvé le jour d'hier (4 août) combien dans une alarme générale il était difficile d'établir l'ordre parmi les habitants qui ont pris les armes..." (sic) (4).*

---

(1) "L'annado de la poou" : l'année de la peur, en occitan.

(2) A.D. 31 2 E 157

(3) A.D. 31 2 E 2037

(4) Archives municipales de St Félix de Lauragais D 9.



A Saint-Ybars, dans le Volvestre, le tocsin a sonné avec tant de violence, le 4 août, que la cloche s'est "cassée". Il faut la remplacer. Quelques mois plus tard, une nouvelle cloche est bénite par le curé de la paroisse assisté par le doyen et par les chanoines du chapitre de la ville (5).

L'alarme et l'inquiétude sont telles que les magistrats des communautés entourés des conseils politiques et des principaux notables prennent, sur le champ, des mesures efficaces pour protéger les personnes et les biens.

Ainsi, à St Félix de Caraman, voici ce qui est unanimement décidé :

1) "Il sera établi une patrouille des habitants de la ville, lesquels pendant la nuit veilleront au maintien de l'ordre et à la garde de la ville. Ces patrouilles seront dirigées par des hommes prudents et expérimentés (6).

2) Les portes de la ville et la brèche du rempart seront remises en état afin de ne pas multiplier les points de défense à la garde desquels le petit nombre des habitants ne pourrait suffire sans éprouver un dérangement dans leurs travaux.

3) Il sera établi une correspondance avec les villes de Revel, Caraman, Villefranche et Avignonet par le moyen des courriers expédiés deux fois par jour dans ces villes avec prière à Messieurs les magistrats d'informer les habitants des nouvelles qu'ils pourraient avoir des attroupements des brigands.

4) Messieurs les magistrats correspondront avec les consuls des villages voisins pour pouvoir appeler au premier cri d'alarme les paysans des campagnes.

5) Les boulangers et aubergistes seront tenus d'avoir des provisions de farine et de comestibles pour nourrir les habitants des campagnes qui viendraient chercher leur sûreté dans la ville ou en augmenter la défense.

6) Il sera acheté à Toulous eou à tel autre lieu 1 quintal de poudre et 1 quintal de balles pour armer les habitants qui auraient pris des armes.

7) Les dépenses déjà faites au jour d'hier seront mentionnées dans un cahier particulier et présentées à l'assemblée générale pour les sanctionner et les imposer sur les plus forts contribuables et s'il s'en fait de nouvelles qui aient pour but la sûreté ou la défense publique, il en sera dressé un état par le conseil politique qui le sanctionnera.

-----  
(5) Information tirée de l'ouvrage de M. Henri Ménard, "Cloches du Volvestre et du voisinage".

Extrait du registre du baptistaire de St Ybars dans l'Ariège.

..." Nous curé de la paroisse de St Ybars, assisté de MM. le doyen et les chanoines du chapitre de cette ville, avons fait ce jourd'hui 15 novembre 1789 la bénédiction d'une petite cloche pesant 430 livres, cassée le 4 d'août de la présente année par les fausses alarmes des brigands qui allaient dit-on incendier le royaume. Le parrain a été Messire Denis de Caseneuve, écuyer et la marraine Dame Suzanne de Marquet de Caseneuve, sa chère épouse. A laquelle cloche on a donné le nom de Marie-Suzanne. Et se sont signés avec nous et d'autres assistants à cette cérémonie qui attire de tous côtés, un grand concours de monde".

(6) Signalons qu'un arrêt du Parlement de Toulouse, en date du 1er août 1789, autorise les villes et communautés de son ressort, à lever des milices bourgeoises. A.D. 31 1 L 323 pièce 7 (document ci-joint).



8) Il sera levé sur tous les habitants une somme provisoire de 1 500 livres en forme de souscription volontaire à laquelle les habitants sont invités de contribuer à raison de leurs facultés. Les forains y seront invités également à raison des secours qu'ils sont dans le cas d'attendre des précautions que l'on prend pour la sûreté générale. La note des souscripteurs et la quotité de la somme qu'ils auront fournie sera présentée au conseil politique.

9) Les habitants qui ne sont point taillables comme jouissant des dîmes et revenus exempts, sont invités à contribuer comme les autres, à raison de leurs facultés.

10) Le greffier de la communauté forcera les impositions de la somme susdite levée sur les habitants. Il aura l'attention d'y ajouter les taxations du collecteur qui remettra cette somme es mains au magistrat préposé pour cet effet, lequel en remboursera aux habitants souscripteurs leur quote-part".

A Verfeil, en plus de ces mesures est institué un "couvre-feu". A cet effet, un tambour est désigné pour battre la retraite tous les soirs, à partir de 10 heures. Ordre est donné au carillonneur "d'être exact à sonner le tocsin au premier commandement". De plus, "les habitants de la campagne seront astreints à porter la cocarde lorsqu'ils montreront la garde". Quant aux habitants de la ville et faubourg, ils porteront indistinctement la cocarde soit qu'ils montent ou non la garde.

Comme on peut s'en rendre compte "le danger" est pris très au sérieux, surtout par les nantis qui craignent qu'il soit porté atteinte à leur personne et à leurs biens. A ce sujet, le discours prononcé par Gilède-Pressac, Commandant de la garde bourgeoise d'Auterive, lors de la prestation de serment de la garde, le 2 août 1789, est tout à fait révélateur de l'état d'esprit qui règne chez les notables (7). Voici en quels termes s'exprime Gilède-Pressac :

Mes chers concitoyens,

"Une conspiration affreuse contre notre roi qui est le modèle parfait de Louis XII et d'Henri IV, contre l'Assemblée Nationale notre espoir et notre bonheur, enfin contre un ministre, le salut de la France, conspiration que la postérité aura peine à croire, avait été formée dans l'horreur des ténèbres ; la capitale de ce vaste empire la découvrant en a prévenu les effets par une résistance et une attaque égales et, avec la punition des auteurs et fauteurs, le calme est revenu dans cette grande ville. Elle a reconquis son roi avec des larmes d'attendrissement et sa liberté avec courage. Mais qui le croirait ! Le rétablissement de l'ordre dans la capitale a troublé celui des provinces. Une foule de brigands étrangers ont été chassés de Paris et se sont répandus dans l'intérieur du royaume, jointe à des gens qui ne vivent et ne se plaisent que dans le désordre. Ils ont cimenté une révolte cruelle sous le spécieux prétexte d'une cause sacrée.

Vous avez vu enfin et vous voyez encore autour de vous une grande ville en proie à l'anarchie et au désordre, armer pour sa sûreté tout citoyen en état de porter les armes et soutenir encore avec peine l'attaque des brigands qui veulent l'opprimer. Le mal croît, gagne de proche en proche ; c'est une étincelle qui a produit un incendie et maintenant détruit tout.

(7) Document signalé par notre ami Louis LATOUR A.D. 31 1 L 360.





C'est dans ces circonstances que nous nous sommes assemblés dimanche dernier pour défendre avec courage nos foyers et arrêter avec fermeté le désordre que l'impunité pourrait faire commettre. Vous m'avez honoré du titre de commandant. J'ai accepté cet emploi avec respect. Eh ! Combien ne dois-je pas être sensible à la préférence que vous m'avez donnée ; je vois autour de moi une foule de citoyens dont le mérite, le talent et les services rendus à la patrie devaient enchaîner vos suffrages. Qu'ai-je donc fait pour obtenir une si grande faveur de votre part ? Rien. C'est donc parce que je ferai qu'il faut que je le mérite. Mon zèle pour la cause commune suppléera à mes talents.

Notre devoir et notre intérêt demandent une activité sans bornes (c'est le seul moyen d'arrêter le progrès de la fermentation), demandent de la modération et de la subordination ; elle seule peut apaiser les émeutiers et calmer les têtes échauffées, exigeant que nous marchions toujours de niveau et d'un pas égal, que l'accord règne parmi nous ; lui seul pourra faire notre force et nous donnera de l'énergie et le courage mâle capable des entreprises les plus puissantes. N'attendons du secours que de nous mêmes. Nos voisins ne sauraient nous le donner, ils en ont plus besoin que nous. Nos défenseurs ordinaires, les troupes, ne le peuvent ; le mal étant général, on les retient où ils se trouvent.

Eh ! Mes chers concitoyens, en avons-nous besoin ? Non. Nous pouvons facilement nous garder, mais encore attaquer avec succès. L'union et la fermeté, le courage et la bonne volonté font des armes invincibles.

Le serment que je vais prêter et verser dans vos coeurs m'enchaîne à m'identifier avec vous et le jour où je pourra vous convaincre de mon attachement pour vous tous, sera le plus beau de ma vie. Celui que nous prêterez en mes mains aura, je n'en doute pas, le même effet et vous rendra invincibles. Périssent à jamais cette tête si coupable de lâcheté ou de trahison, elle abandonnait votre parti et vous laissait en proie à la sédition. Périssent à jamais le traître qui, méritant aujourd'hui votre confiance, mériterait par une conduite opposée à vos désirs, la punition la plus flétrissante qui serait votre indignation et l'opprobre de tous les honnêtes gens."

Ces quelques témoignages prouvent s'il en était besoin que la "Grande Peur" a été un événement bien réel qui a été pris très au sérieux par les habitants de notre région. Signalons toutefois qu'en dehors de quelques actions spectaculaires : attaques de châteaux, mis à sac, dans le Rouergue, le Quercy et l'Albigeois, "la Grande Peur" reste relativement modérée dans le Midi toulousain.

L'abolition des privilèges, dans la nuit du 4 août, à Versailles, connue dans notre région à partir du 11 août, va contribuer dans une large mesure à l'apaisement des esprits.

Gilbert FLOUTARD.

